

EPIDEMIE DE DENGUE A MAYOTTE : le nombre de cas signalés continue d'augmenter

L'épidémie de dengue poursuit sa progression à Mayotte. La dispersion du virus, sur l'ensemble du territoire, nécessite une mobilisation de tous pour protéger les personnes les plus vulnérables et limiter l'augmentation des formes graves.

Les équipes de l'ARS de Mayotte et du SDIS poursuivent leurs interventions dans les zones fortement impactées par la dengue, en intégrant les mesures barrières contre la diffusion du Covid-19.

En cette période de confinement, la Préfecture et l'ARS de Mayotte exhortent la population à tout mettre en œuvre pour se protéger des piqûres de moustiques, et continuer de se protéger même malade pour ne pas contaminer son entourage (répulsifs, vêtements couvrants, moustiquaires).

Situation épidémiologique au 6 mai 2020

Depuis le début de l'année 2020, on dénombre :

- 3 684 cas de dengue confirmés (*ce chiffre ne prend en compte que les patients qui ont consulté leur médecin et pour lesquels une confirmation biologique a été obtenue*)
- 340 hospitalisations dont 22 patients admis en réanimation et 60 % des hospitalisations ont été recensées en maternité
- 753 passages aux urgences
- 16 décès (*dont 4, pour le moment, ont été considérés comme directement liés à la dengue*)

Dans le contexte Covid-19, de nombreuses personnes ont renoncé à consulter leur médecin. En cas d'apparition de symptômes (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête, grande fatigue), prenez du paracétamol, surveillez votre température et continuez de vous protéger des piqûres de moustiques (moustiquaires et répulsifs). Si vous souhaitez confirmer le diagnostic, certains médecins proposent la téléconsultation. N'hésitez pas à appeler votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical. Il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet sur RDV, téléconsultation, ou visite à domicile si nécessaire).

Par contre, si les symptômes persistent **après 5 jours**, appelez immédiatement votre médecin ou rendez-vous dans le centre de référence le plus proche de chez vous.

Il faut réduire les populations de moustiques !

La lutte contre la dengue menée par l'ARS est importante. Elle ne suffit pas.

Seule une mobilisation coordonnée de l'ARS, des communes et intercommunalités – qui ont la responsabilité de la lutte mécanique et de l'enlèvement des déchets et encombrants - et des habitants, éliminant impitoyablement les gîtes larvaires, permettra de réduire la pression des moustiques.

Il n'existe aujourd'hui ni **traitement** spécifique ni **vaccin commercialisé** pour combattre cette maladie. Seuls les gestes de prévention réalisés par tous peuvent permettre de limiter des co-infections Dengue/Covid-19 susceptibles d'affaiblir les personnes fragiles, et de préserver le système de santé durement impacté par ces deux épidémies.